GG-284-MZ

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Pensez à le retirer en cas de vente



IMG RT / K2 9 ALLEE ROMAIN ROLLAND

93390 CLICHY SOUS BOIS

ERIC SCHOUKROUN

AGENT GENERAL MMA 1 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93250 VILLEMOMBLE 0149350082

N°ORIAS: 07010581 - WWW.ORIAS.FR ERIC.SCHOUKROUN@MMA.FR

1.INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1.CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Jour

31/12/22

VALABLE

Jour Mois Année

28/06/22

Cher(e) client(e),

Nous avons le plaisir de vous remettre votre carte internationale d'assurance automobile, ainsi que votre certificat d'assurance, valables pour la période indiquée.

Si vous vous déplacez à l'étranger, nous vous conseillons de prendre connaissance des informations figurant au verso, et de conserver avec vous la liste de nos correspondants.

Nous vous prions d'agréer, cher(e) client(e), l'expression de nos sentiments dévoués.

Votre Agent Général MMA

9.Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) 11.Signature de l'assureur

10960A 4m240

ORIGINAL



IMG RT / K2 9 ALLEE ROMAIN ROLLAND **CLICHY SOUS BOIS** 93390

Imprimé 46636073

10.Cette carte a été délivrée par :

14, boulevard Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9 www.mma.fr

AGENCE : 9308 VILLEMOMBLE

Covéa Fleet, Assureur Flottes et Transport

Covéa Fleet Assistance 24h/24 et 7j/7:

En France au: 01 47 11 67 67 Depuis l'étranger au 00 33 1 47 11 67 67

(ces deux dates comprises) 7.Marque du véhicule N° d'immatriculation (à défaut) n° du chassis ou n° du moteur GG-284-MZ CITROEN B. Validité territoriale Cette carte est valable pour tous les pays dont la case n'est pas rayée (pour toute information complémentaire, consulter <u>www.cobx.ord)</u> Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du bureau approprié, voir au verso FIN BG CY(**) CZ D DK E EST F GB GR H 1 IRL IS L LT LV M HR N NL P PL RO S SK SLO CH AL AND SRB/** AZM BIH BY IL IR MA MD MK MNE RUS UA TN TR

AU Mois Année

2.Emise avec l'autorisation du BUREAU CENTRAL FRANCAIS

147880584

F/375/

(**) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaldjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter https://pubm.nichen.org/

A. Automobile B. Motocycle C. Camion ou tracteur D. Cycle à moteur auxiliaire E. Autobus ou autocar G. Autres F. Remorque

CATÉGORIE DE VÉHICULE (CODE)